

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD-ISERE

Conseil Syndical du 18 novembre 2011

DELIBERATION N° 17/2011

Bilan de la concertation sur le projet de Schéma de cohérence territoriale

Le Conseil Syndical, dûment convoqué le 9 novembre 2011, s'est réuni le 18 novembre 2011 à 18h30 à l'amphithéâtre de l'Isle d'Abeau, sous la présidence de Monsieur André COLOMB-BOUVARD.

Etaient présents :

ARRIVÉ LE
- 5 DEC. 2011
SOUS-PRÉFECTURE DE
LA TOUR-DU-PIN

AUGUSTIN Jean-Pierre	GONIN Paul	GAGNOUD Guy
BADIN Jean	LAUDE Michel	YVRARD Robert
BANCHET Jacques	VITTE GERARD	BOYER Philippe
BOTTU Héléne	GELIN Bruno	FREMY DIDIER
CHARPENAY Michel	VIVIAN Jean-Pascal	GIRARD JEAN-PAUL
COLOMB-BOUVARD ANDRE	FILLON Jean-Michel	BADIN Roland
ZIERCHER André	PELLERIN Anne-Marie	DEPARDON Daniel
RABUEL Guy	CHAVANTON-DEBAUGE Edith	GAUTHIER Max
LAVERGNE Louis	DURAND Gilbert	JULLIEN Maryvonne
PHALIPPOU Lilian	VASSAL Guy	PRIMARD Monique
BERGER Alain	RIVOIRE Jeanine	GUILLAUD Gabriel
BONNET-BIDET Liliane	RIVAL Michel	SCHIAVO Hugues
MAGUET Alain	POUSTHOMIS Francis	CONSTANT Alain
MICHAUD Evelyne	PORCHER Maurice	YVRARD Gérard
LAVILLE Christophe	SERVET GUY	MILLY Roger
BOUVIER Gérard	VIVIER-MERLE Bruno	BOUVIER Guillaume
PINOT Jacques	PORRETTA René	VERNAY Denis
MUNARI Jean-Claude	MILLIAT Jacques	BALLY Georges
BERTI Dominique	REVEL Serge	DUVERNE Christophe
RABATEL Rémy	ARCHER Jean-Claude	

Assistaient également : Mmes Jeanine BERNE, Emmanuelle MASSARD, Marie-Christine EVRARD, Annick CHARVET, Magguy BACCAM, Florence PELLET, Bénédicte DUFOUR et Mrs Miloud LEKOUARA, Sébastien ROLLAND et Bernard CRESSAN.

Conformément à l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, le Conseil syndical a délibéré le 10 juin 2005 sur les modalités de la concertation pendant la période d'élaboration du SCoT afin d'associer au projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Cet article impose au Syndicat mixte de faire le bilan de cette concertation et d'en présenter le bilan devant le Conseil syndical qui en délibérera.

Objet : Bilan de la concertation sur le projet de Schéma de cohérence territoriale

1- LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La délibération en date du 10 juin 2005 a fixé les modalités de concertation suivantes :

"La concertation s'appuiera sur la réalisation de supports d'informations, la mise en place d'expositions et la tenue de réunions publiques.

Le bilan de cette concertation devra être réalisé au terme de la procédure d'élaboration du SCOT et présenté devant le Syndicat Mixte".

2- LES PRINCIPES RETENUS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION :

Dans l'objectif de faire émerger un projet commun sur l'ensemble du Nord-Isère et de prendre en compte la réalité de son fonctionnement, les élus ont retenu dans la stratégie élaborée avec leur prestataire en communication trois priorités :

- Faciliter l'appropriation du SCOT par l'ensemble des élus afin qu'ils puissent l'intégrer dans leurs démarches d'urbanisme et dans les échanges de proximité avec leurs habitants.
- Associer les techniciens en charge du développement territorial dans les intercommunalités, les communes, les conseils généraux et les représentants des organismes associés et des associations.
- Informer la population en s'appuyant sur les relais locaux de l'information (presse, publications des collectivités) et en organisant des débats publics.

3- LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

a) Les échanges et débats

Chaque étape de la démarche a fait l'objet d'échanges sous forme d'ateliers, séminaires ou séances d'information.

- Avec les élus du Syndicat Mixte dans le cadre des Conseils Syndicaux et des commissions thématiques.

Conseils syndicaux :

Lancement de la démarche : 1er octobre 2003, méthodologie pour le Nord-Isère et mise en place de la communication le 16 février 2006

Diagnostic : 3 avril 2006 et 7 juin 2006

PADD

5 avril 2007 : Projet de PADD

12 avril 2007 : Stratégie de développement du Nord-Isère

25 octobre 2007 : Débat sur les grandes orientations du PADD. Ce débat fut précédé de trois débats territoriaux (est et ouest du Nord-Isère et Vallée urbaine).

19 septembre 2009 : Echanges sur le SCOT et les grandes orientations du PADD au DOG dans le cadre d'un séminaire de travail en présence de l'Etat.

15 juillet 2010 : Présentation du DOG

20 avril 2011 : Présentation et débat sur les modifications du DOG suite aux remarques des collectivités et de la concertation avec l'Etat.

Travaux en commissions thématiques par grande étape :

Lancement de la démarche (2004) : 4

Diagnostic (2005 - 2006) : 15

PADD : 7

DOG (2008 -2011) : 22

- Avec les élus de chaque intercommunalité (11 intercommunalités jusqu'en 2007 puis 9 après cette date) dans le cadre de réunions auxquelles étaient invités les membres des conseils municipaux dans la phase de démarrage du SCoT (2004), de diagnostic (2005), de PADD (2007) et dans dans celle du DOG (2010). Ces débats ont fait l'objet de compte rendu dans la presse locale et réunissait de 20 à plus de 150 élus.

Nombre de réunions territorialisés par intercommunalité ou par regroupement géographique des intercommulaités par grande étape :

Lancement de la démarche (2004) : 11

Diagnostic (2005 – 2006) : 11

PADD : 9 avant le débat sur les oreintations du PADD et 8 après le débat

DOG (2008 -2011) : 17

- Avec les techniciens des intercommulaités et villes en charge du développement territoriales et les services des organisme associés, plus de quarante réunions ont eu lieu dans la cadre de de groupes techniques par grandes thématiques ou par grands secteurs géographiques.
- Avec les professionnels, les représentants de la société civile et les associations locales : conseil locaux de développement des Vals du Dauphiné et d'Isère Porte des Alpes), associations d'agriculteurs (Paturin et Terraval).

Nombre de réunions territorialisés ou thématiques (agriculteurs, CLD, associations) :

Lancement de la démarche (2004) : 2

Diagnostic (2005 – 2006) : 4

PADD : 2

DOG (2008 -2011) : 3

- Avec les personnes publiques associées : l'élaboration du document d'orientations générales a fait l'objet de trois principales phases de concertation et débats avec les élus et les personnes publiques associées :
 - en 2007 dans l'étape de passage du diagnostic au PADD,
 - à l'automne 2009 suite au séminaire du 19 septembre de préparation du DOG,
 - à l'automne 2010 suite à l'envoi du DOG aux délégués du SCoT
 - le 20 mai 2011 après l'envoi d'une version modifiée et prenant en compte les remarques précédentes.Par ailleurs, une concertation étroite avec les services de l'Etat a eu lieu en 2010 et 2011 sous forme de rendez-vous réguliers en Bureau.
- Avec les associations locales : les échanges avec les associations locales ont eu lieu sous forme de séances de travail dans le cadre des groupes techniques réunissant les professionnels et personnes publics associés (par territoire ou par thématique) et de séances de travail sur les versions du DOG.

b) La diffusion d'information

- Réalisation de trois plaquettes d'information à chaque étape du SCoT tirées à 5000 exemplaires et mises à la disposition des élus présents de 2003 à 2007 et des nouveaux élus suite aux élections municipales qui se sont traduites par le renouvellement de 66% d'entre eux. Ces documents ont été diffusés sur le site INTERNET :
 - "Le SCOT, pourquoi et avec qui ?" – 8 pages Juin 2006
 - "Le Diagnostic" – 16 pages – Septembre 2006
 - "Le PADD" – 28 pages – Janvier 2008
- Création d'un site internet en 2005 présentant des éléments d'informations sur la démarche du SCoT, le fonctionnement du syndicat mixte, les modalités d'accompagnement des collectivités

locales, des éléments de diagnostic ou de données concernant le Nord-Isère avec la possibilité de télécharger les documents, les cartes et illustrations.

- Réalisation d'une édition "le journal du SCoT relatif au diagnostic et de 6 numéros de la "lettre entr'élus" devenue "la lettre du SCoT". Chaque édition a été tirée en 2500 exemplaires, envoyés nominativement à chacun des élus municipaux (soit 1600 élus) et mis à disposition des collectivités locales.
- Rédaction d'articles insérés dans les bulletins municipaux et intercommunaux (une vingtaine) à destination des populations présentant les objectifs et enjeux du SCoT pour l'avenir des territoires dans un contexte de dynamique démographique et économique et de souci de préservation de l'environnement ; les objectifs pour chacune des grandes thématiques de l'habitat et des équipements, l'activité économique et les déplacements et sur l'impact du SCoT sur les documents d'urbanisme locaux.
- Réalisation d'une plaquette de synthèse sur les grandes orientations du SCoT diffusée avec les bulletins locaux (6 pages).
- Réunions d'information dans les communes à la demande des maires (près de quarante réunions) à destination des élus municipaux ou de la population dans le cadre de l'élaboration des PLU et des débats publics.

c) La réalisation de films

- Un premier film de 8 minutes a été réalisé en 2009 pour faciliter l'appropriation du SCoT dans chaque commune notamment dans le cadre de l'élaboration des PLU et des débats publics qui y sont associés. Dans ce film, les élus du Syndicat Mixte présentent les grands objectifs du SCoT et les choix qui ont guidé l'élaboration du SCoT. Le film a été diffusé dans un DVD comportant aussi une "Scothèque", série de premières fiches thématiques (non suivie à défaut de moyens internes pour en assurer la production) et de l'intégrale des publications du Syndicat Mixte,
- Un second film de 10 minutes a été réalisé en 2010 pour introduire les débats publics et permettre aux élus de disposer d'un support facilitant une parole non technique. Intitulé "Vivre en Nord-Isère" il a été construit à partir d'entretiens avec des habitants du Nord-Isère. Ces échanges étaient l'occasion d'évoquer la démarche SCoT, de recueillir leur perception du territoire dans lequel ils vivent et leur appréciation de la vie quotidienne.

Ces deux films ont été diffusés par le biais de notre site INTERNET et distribués à chacune des 94 communes et des 9 intercommunalités ainsi qu'aux structures porteuses de projets territoriaux (GPRA, CDDRA).

- A ces deux films d'information sur le SCOT il faut en ajouter un troisième réalisé dans le cadre de la démarche INTERSCOT sur l'habitat de qualité. Le film accompagne un livre plus technique et donne une définition de l'habitat de qualité (insertion urbaine, programmation, diversité sociale, prise en compte de l'énergie et des déplacements, qualité architecturale et paysagère). Le film a été diffusés aux 94 communes et 9 intercommunalité ainsi qu'aux acteurs, services et professionnels en charge de l'habitat.

d) Les débats publics

Trois débats publics ont été organisés fin 2010 début 2011 pour les trois grands secteurs géographiques :

- Pour les Vals du Dauphiné (5 communautés de communes et une commune isolée) le débat public a eu lieu à la salle Equinoxe de La Tour-du-Pin le 15 novembre 2010 de 18h30 à 20h30. 120 personnes étaient présentes.
- Pour la CAPI et les Balnes Dauphinoises le débat public a eu lieu dans l'amphithéâtre de la CAPI à l'Isle-d'Abeau le 16 novembre 2010 de 20h30 à 22h30. 180 personnes étaient présentes.
- Pour la Région Saint Jeannaise et les Collines du Nord-Dauphiné (2 communautés de communes et une commune isolée), le débat public a eu lieu à Saint-Jean-de-Bournay le 19 janvier 2011 de 20h30 à 22h30. 200 personnes étaient présentes.

La population a été informée des dates et lieux de ces débats publics par voie de presse locale et par les supports d'informations des collectivités. Un compte rendu de ces débats a été diffusé dans la presse locale.

e) Une exposition

Ces débats étaient accompagnés d'une exposition reprenant en six panneaux les orientations du SCoT et les propos des habitants.

Ces panneaux ont été communiqués aux intercommunalités et aux communes sous une forme plus réduite pour pouvoir les utiliser en affichage ou dans leur communication locale.

Par ailleurs, les quatre SCoT de l'Isère ont été amenés à réaliser une exposition commune dans le cadre de leur présence au Congrès départemental des maires et adjoints de l'Isère en 2008, sur le thème de "le monde change, il est urgent d'opérer ensemble de grands changements".

f) Publications dans la presse locale

Les débats publics ont été préparés par l'insertion dans les éditions locales du Dauphiné Libéré (la Tour du Pin, Bourgoin-Jallieu, Saint Jean-de-Bourney, Heyrieux) d'un supplément de 8 pages consacré exclusivement au SCoT Nord-Isère, du diagnostic aux grandes questions abordées et aux grandes orientations.

Ce supplément tiré à 20 700 exemplaires présentait le SCoT (définition, portée et place dans le développement urbain), les grands enjeux et objectifs du SCoT Nord-Isère à travers un jeu de questions et réponses, les grands traits du territoire à travers des chiffres clefs et des croquis de l'espace, le calendrier de la démarche et les dates des débats publics.

Le supplément a été diffusé avec le journal et 10 000 exemplaires ont été mis à disposition du public par le biais des communes et structures intercommunales.

g) Les rencontres avec la société civile

Le Syndicat Mixte s'est appuyé sur les instances locales ayant par leurs activités locales un lien avec la population :

- Les Conseils locaux de développement d'Isère Porte des Alpes et des Vals du Dauphiné ont constitué un autre cadre de concertation avec la société civile (3 rencontres avec leurs assemblées).
- Les associations locales ont permis au SCoT de débattre de l'agriculture locale et des préoccupations environnementales.
- Les rencontres au sein de la CCI ont permis d'échanger avec les chefs d'entreprises en particulier sur les besoins actuels des entreprises en matière de desserte et d'accessibilité.
- L'organisation d'une manifestation traitant de "l'eau et de l'aménagement du territoire" a été l'occasion d'une présentation conjointe avec le SMABB des enjeux de l'urbanisation pour la prise en compte de la ressource en eau.
- Les nombreuses réunions et échanges autour des CDDRA et GPRA (une trentaine) ont aussi été l'occasion d'élargir les échanges avec les élus et les acteurs du développement local sur thèmes de l'habitat, des déplacements et du développement économique, du rôle des villes et de la vallée urbaine.

4- RETOURS ET CONTRIBUTIONS LIÉS À LA CONCERTATION

Les retours de la population

- A l'issue des débats publics

Malgré une forte présence d'élus, les débats publics ont été l'occasion pour les habitants d'exprimer leurs remarques et attentes sur le rapprochement des services de la population, les difficultés de stationnement, les insuffisances dans le service des trains, les craintes que la densité ne génère des cités dortoirs et que les particuliers ayant des terrains constructibles ne puissent pas les utiliser pour eux ou pour leurs enfants. Ont été soulevées aussi la question de la croissance démographique (comment accueillir la population si la croissance des villages est limitée) et de l'accueil d'entreprises de logistique. Ponctuellement le Syndicat Mixte a été interpellé sur les "projets" locaux concernant le commerce mais aussi sur les risques de fermeture de poste ou

d'école maternelle et primaires. Seule une association de riverain a fait part de remarques écrites sur des aspects très locaux du développement économique local.

- En dehors des débats publics -

Quelques particuliers (une vingtaine en 5 ans) ont interpellé le Syndicat Mixte par téléphone, un seul par mail. Les questions posées concernaient presque exclusivement la constructibilité de leur terrain (dans le cadre de l'élaboration du PLU de leur commune) et l'impact des grands projets d'infrastructures, comme l'A48 avant que le projet ne soit officiellement abandonné, ou le tracé du Lyon-Turin dans le cas de projet d'acquisition d'un bien immobilier.

Le Syndicat mixte a aussi été interrogé sur l'absence ou l'insuffisance de lignes de bus à proximité de leur domicile, la suppression d'arrêt de train, la fermeture de leur entreprise, la recherche de solutions de garde pour leur enfants ou des conflits locaux.

► Les retours des collectivités territoriales et des personnes publiques associées

A l'issue des débats territoriaux et de la diffusion des documents du SCoT, les collectivités territoriales et les personnes publiques associées se sont largement exprimées tout au long de la démarche et plus particulièrement dans les périodes de mars 2009 à juin 2010 (consultations techniques), soit sous la forme d'avis techniques ou d'avis écrits, puis de juillet 2010 à juillet 2011 suite aux consultations locales et techniques (mars 2010) et à la présentation aux personnes publiques du projet le 31 mai 2011.

Les remarques formulées portaient essentiellement sur la maîtrise de la croissance résidentielle dans les villages par le biais des taux de construction proposés dans le DOG, la préservation du foncier agricole et en même temps l'avenir des espaces agricoles face aux difficultés des agriculteurs, les difficultés à déclasser des espaces antérieurement urbanisables, les besoins en foncier d'activité pour éviter le départ des entreprises locales, sur la prise en compte de l'environnement et notamment des nombreuses zones humides, sur l'organisation des déplacements dans les secteurs éloignés des gares.

Le Conseil Syndical,

En application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Syndical du SCoT Nord Isère n°05/13 du 10 juin 2005 fixant les modalités de la concertation durant l'élaboration du SCoT,

Considérant, que cette concertation a permis de s'assurer que les orientations du PADD du SCoT débattues le 25 octobre 2007 et leur déclinaison dans le DOG sont pour l'essentiel en phase avec les préoccupations des concitoyens et sont concrétisées dans le projet de SCoT qui est soumis au Conseil Syndical par délibération séparée.

DELIBERE

Article 1

Le Conseil syndical prend acte du bilan de la concertation liée à l'élaboration du projet de SCoT Nord Isère,

Article 2

Il est précisé que :

- a) Conformément à l'article R.122-9 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège du Syndicat Mixte porteur du SCoT Nord Isère, dans les 9 établissements publics de coopération intercommunale et dans les quatre-vingt-quatorze communes du SCoT.
- b) La présente délibération sera intégrée au dossier d'enquête publique

c) La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat mixte du SCoT Nord Isère.

Adopté à :
55 Voix pour
0 Contre
1 Abstention

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à la majorité, **APPROUVE** le bilan de la concertation

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à la Tour du Pin, le 18 novembre 2011.

Le Président,

André COLOMB-BOUVARD

